

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024-2025

Février 2024

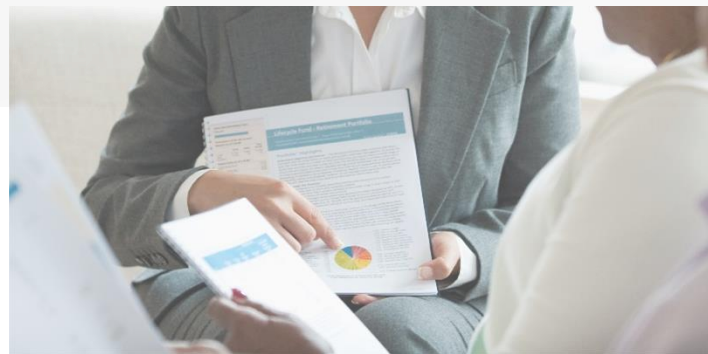


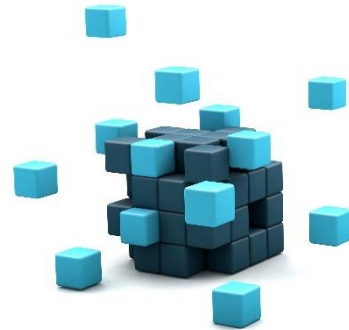
Table des matières

LE RIMAS ET SES MEMBRES	3
ÉTAT DE LA SITUATION	4
IMPACTS DES VIOLENCES SEXUELLES	5
ENJEUX OBSERVÉS	6
RAPPORT REBÂTIR LA CONFIANCE, STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE ET PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL - ACTIONS ET RECOMMANDATIONS ÉMISES	8
RECOMMANDATIONS DU RIMAS	9



LE RIMAS ET SES MEMBRES

Le RIMAS (Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle) existe depuis 28 ans et regroupe des organismes, professionnel.le.s, chercheur.e.s et étudiant.e.s, des milieux universitaire, privé, correctionnel, hospitalier, jeunesse et communautaire du Québec, qui sont interpellé.e.s par la problématique de la délinquance sexuelle.



Le RIMAS représente près de 250 intervenants spécialisés dans l'évaluation et l'intervention en délinquance sexuelle sur le territoire québécois.

Le RIMAS vise principalement à offrir à ses membres et ses partenaires une diversité d'occasions d'échange, d'activités de transfert de connaissances et de nombreux outils cliniques basés sur les données les plus actuelles en matière d'agression sexuelle.

Depuis sa fondation, le RIMAS organise annuellement un colloque spécialisé portant sur de nombreux sujets liés à la délinquance sexuelle. Depuis 2001, le RIMAS est co-organisateur avec l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, du CIFAS (Congrès international francophone sur l'agression sexuelle) se déroulant au Québec. Il est donc aux premières loges des avancées scientifiques dans ce domaine et s'assure d'un transfert des connaissances efficace.

La motivation principale des intervenant.e.s spécialisé.e.s est que l'intervention auprès des auteur.e.s d'infraction à caractère sexuel fasse partie intégrante de la solution à la lutte contre les violences sexuelles.

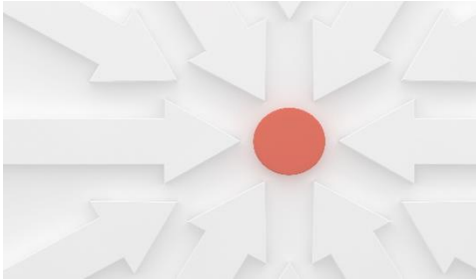


ÉTAT DE LA SITUATION

Quelques chiffres

- Au Québec, en 2021, ce sont [11 643 infractions à caractère sexuel \(ICS\)](#) qui ont été répertoriées, soit une hausse de 102 % depuis 2005.
- Chez les auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS), la récidive sexuelle est réduite de près de 40 % avec un traitement spécialisé. (Hanson et al., 2009).
- Les traitements spécialisés en délinquance sexuelle visent la réduction des facteurs associés au risque de récidive, afin de diminuer la probabilité que de nouveaux crimes soient perpétrés et qu'il y ait de nouvelles victimes.
- 19 centres de traitement recensés au Québec (ce qui semble être, à notre connaissance, un relevé exhaustif des ressources spécialisées en délinquance sexuelle).
 - 14 ressources sont des organismes communautaires (dont 2 sont des CRC).
 - 5 ressources relèvent directement du MSSS et donc d'un CISSS ou d'un CIUSSS.
- Les régions de la Côte-Nord, Nord-du-Québec et le Centre-du-Québec n'ont aucun programme de traitement spécialisé s'adressant aux AICS. À elles seules, ces trois régions comptabilisent 41 % des ICS du Québec.
- Seulement 17 % des organisations dispensatrices de services spécialisés incluent des gens en présence ou des gens n'ayant jamais passé à l'acte.
- En date du 20 janvier 2024, au sein des ressources communautaires:
 - Plus de 420 AICS adultes et mineurs seraient actuellement sans aucun service spécialisé.
 - La durée de ces périodes d'attente varie d'une ressource à l'autre. En moyenne, l'AICS attend autour de 15 semaines pour un premier contact. Par la suite, l'AICS attend en moyenne 23 semaines supplémentaires pour intégrer un programme spécialisé.
- 66 % des professionnel.le.s travaillant dans les ressources spécialisées possèdent au minimum une maîtrise comme diplôme d'études supérieures.
- En date du 20 janvier 2024, 13 postes d'intervenants spécialisés en délinquance sexuelle sont vacants dans les organismes communautaires offrant des services aux AICS.
- En moyenne, ces postes sont vacants depuis plus de 38 semaines.

IMPACTS DES VIOLENCES SEXUELLES



Les infractions à caractère sexuel (ICS) constituent un véritable problème de société ayant de multiples impacts. Bien qu'il ne faille passer sous silence tous les impacts majeurs sur la santé psychologique et physique des victimes, nous devons de considérer les impacts sociaux engendrés par les violences sexuelles.

Selon la Trousse Média sur les agressions sexuelles (INSPQ, 2022), au Canada, il est estimé que les agressions sexuelles contre les enfants coûtent annuellement plus de 3 milliards de dollars en divers services gouvernementaux. Ces coûts sont principalement liés aux services sociaux, aux services éducatifs et aux procédures judiciaires. Pour les victimes féminines adultes, le coût annuel serait de 4,2 milliards de dollars. Cette dernière donnée est possiblement une sous-estimation puisqu'elle date de 1995. Selon une étude américaine, le coût sociétal global d'une agression sexuelle, pour une victime féminine, se situe autour de 280 000 \$ US (Letourneau et al., 2018).

On comprend aisément comment la perpétration d'une agression sexuelle peut induire chez la victime des difficultés de santé mentale, des problèmes de santé physique, des problèmes sur le plan scolaire ou professionnel, un recours plus fréquent aux services de santé et services sociaux, etc. (Fergusson et al., 2013; Turner et al., 2017). Il importe aussi de considérer l'ensemble des frais « fantômes », impossibles à calculer, c'est-à-dire les frais issus des services recherchés par les victimes qui n'ont pas dévoilé les infractions sexuelles subies.

Bien que nous ne soyons au fait d'aucune étude évaluant les coûts nécessaires associés à la judiciarisation, à la détention, à la réhabilitation et au traitement des AICS, nous pouvons tout de même avancer que des coûts importants s'ajoutent à ceux estimés pour les victimes. De plus, il ne faut pas passer sous silence les impacts financiers issus des problématiques de santé mentale et/ou physique qui peuvent être vécues par les personnes contrevenantes et ayant des effets dans différentes sphères de vie (éducation, emploi, recours aux services sociaux, etc.). Sans compter les coûts, impossibles à calculer, issus des problématiques vécues par les AICS potentiels ou avérés, mais inconnus des services judiciaires.

En bref, les conséquences sociétales des ICS sont bien documentées dans la littérature. Cette littérature pointe dans une direction claire : l'importance, en tant que société, d'investir non seulement dans la prévention des agressions sexuelles et les services aux victimes, mais également dans l'organisation et la dispensation de traitements efficaces et spécialisés pour les AICS. Cela est d'autant plus vrai si nous considérons le fait que les traitements pour cette clientèle sont reconnus comme étant efficaces.



ENJEUX OBSERVÉS

Il est inquiétant de constater que les ICS sont en augmentation et qu'elles ciblent surtout des individus issus de populations plus vulnérables soit les enfants, adolescent.e.s et femmes. Les ICS ont un impact négatif représentatif sur la condition de santé et du bien-être de la jeunesse, de la condition des femmes ainsi que de la condition des hommes qui sont les principaux représentants chez les AICS.

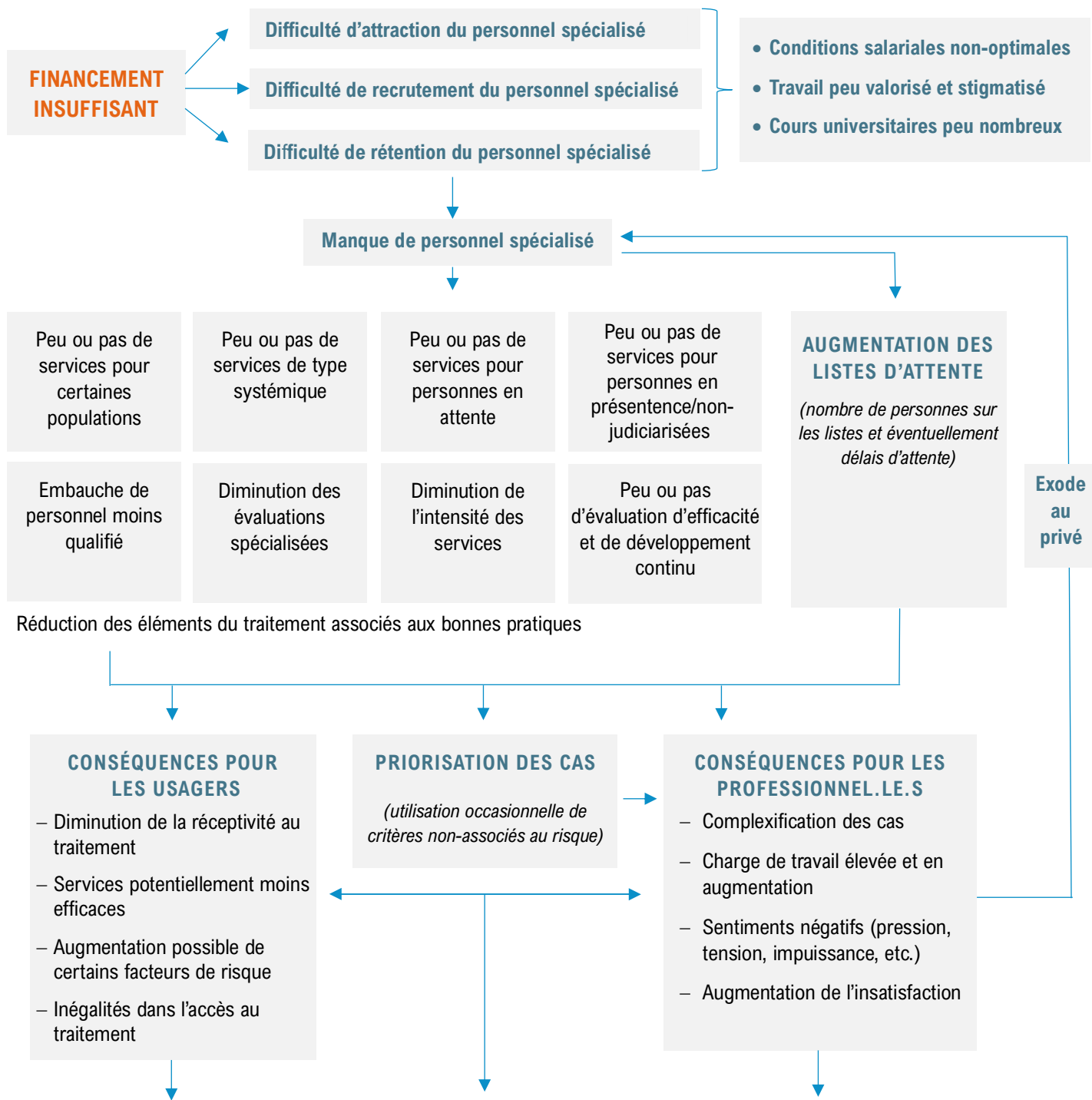


La source de financement principale de l'ensemble des ressources dédiées à la sensibilisation, la prévention, l'évaluation et l'intervention des violences sexuelles provient des fonds publics. Il va de soi que nous nous tournons vers l'État pour nous appuyer dans le développement et le déploiement de stratégies gagnantes pour lutter contre les violences sexuelles.

Des enjeux importants découlent du financement insuffisant tant pour le RIMAS que pour les ressources offrant les services spécialisés.

Voir Modèle intégratif du manque de financement page suivante.

MODÈLE INTÉGRATIF DES CONSÉQUENCES DU MANQUE DE FINANCEMENT DANS LE RÉSEAU DES SERVICES SPÉCIALISÉS POUR LES AICS



CONSÉQUENCES POUR LES VICTIMES ET POUR LA SOCIÉTÉ

IMPACTS SUR LES VICTIMES : minimisation de la violence subie, sentiment d'abandon, réduction des chances de rédemption, sentiment d'injustice, peur de rencontrer l'AICS, perte de confiance envers le système de justice ou le système de santé.

CONSÉQUENCES POUR LA SOCIÉTÉ : coûts importants associés aux ICS, risque plus élevé de commission de nouveaux délits et conséquemment de nouvelles victimes.

RAPPORT REBÂTIR LA CONFIANCE, STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE ET PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL - ACTIONS ET RECOMMANDATIONS ÉMISES

Les ministères interpellés par la problématique des violences sexuelles ont mis en place différentes stratégies pour lutter activement contre ces violences. Le RIMAS et ses membres sont au cœur de l'actualisation de certaines recommandations et actions ciblées par les instances concernées.

Rapport Rebâtir la confiance :

Recommandation 120 : « Dresser le portrait des programmes et des clientèles et évaluer la qualité et l'efficacité des services pour les auteurs d'agressions sexuelles et de violence conjugale, notamment en ce qui a trait à la récidive. »

Recommandation 122 : « Assurer un financement adéquat et récurrent aux ressources existantes pour auteurs de délits sexuels afin d'étendre l'offre de services aux régions où elle est inexistante, réduire les délais d'accès aux services et diminuer ou éliminer les frais exigés aux participants. »

Recommandation 123 : « S'assurer que les ressources pour auteurs de délits sexuels développent, au moyen d'un financement adéquat, une offre de services destinés aux individus non judiciairisés qui demandent de l'aide, et ce, dans toutes les régions du Québec. »

Recommandation 128 : « Mettre en place, pour les personnes qui ont commis ou sont à risque de commettre des agressions sexuelles ou de la violence conjugale, une ligne d'accueil et de référence provinciale anonyme, confidentielle, qui tient compte des identités culturelles allochtones et autochtones et qui est en mesure de diriger les appelants vers les services appropriés. »

Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 en lien avec le rapport Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance :

Recommandation 58 : « Collaborer avec le RIMAS à la recherche et à la mise en œuvre de solutions pérennes pour attirer et retenir le personnel intervenant auprès des délinquants sexuels ».

Plan d'action ministériel - Santé et bien-être des hommes 2017-2022 (reconduit jusqu'en 2023) :

Action 2.8 : « Améliorer l'accès aux services offerts par les organismes communautaires aux hommes auteurs d'abus sexuel ou présentant un risque de commettre un tel abus. »



RECOMMANDATIONS DU RIMAS

Considérant l'état de la situation, les enjeux soulevés, les analyses effectuées lors de la rédaction du [Portrait des services spécialisés en délinquance sexuelle](#), [Portrait des listes d'attente pour les services spécialisés en délinquance sexuelle](#) ainsi que les recommandations/actions émises citées à la section précédente, le RIMAS propose quelques recommandations en lien avec le financement des ressources concernées.

Ces recommandations précises ont été fixées afin que les services spécialisés offerts aux AICS soient plus accessibles, diversifiés et davantage fondés sur les bonnes pratiques. Notons qu'à notre avis, ces recommandations pourraient trouver des échos dans divers ministères concernés par les violences sexuelles.

Recommandation 1 : Rehaussement financier récurrent aux organisations existantes

Considérant que le manque de personnel a été identifié comme étant la cause première de presque tous les obstacles identifiés par les organisations dispensatrices de services spécialisés.

Considérant que les services spécialisés en délinquance sexuelle sont principalement offerts par les organisations communautaires.

Considérant l'iniquité salariale existante au sein d'organismes comparables et l'exode vers la pratique privée.

Considérant qu'en moyenne 2 (1,8) postes par organisation sont vacants pour être en mesure d'offrir les services.

Considérant qu'en moyenne 2 (1,8) postes supplémentaires par organisation seraient nécessaires pour l'adaptation et le développement de services associés aux besoins criminogènes spécifiques, au niveau de risque particulier des individus rencontrés et en fonction des nouvelles données issues de la recherche.

Considérant les retombées positives d'évaluer l'efficacité des programmes de traitement à l'intérieur même des organisations et assurer le développement continu de ces programmes.

Considérant la complexification des cas et donc, le besoin accru de formation des professionnel.le.s spécialisé.e.s.

Le RIMAS recommande un **rehaussement financier récurrent de 4 850 000,00 \$** pour les organismes financés par le PSOC.



Ce rehaussement financier permettrait la mise en place d'échelles et de conditions salariales plus compétitives et attrayantes. Cette majoration faciliterait le comblement des postes vacants et permettrait la création de nouveaux postes au sein des organismes déjà financés par le PSOC. Conséquemment, le nombre d'utilisateurs rencontrés annuellement augmenterait et diminuerait ainsi que les listes d'attente pour obtenir un service spécialisé en délinquance sexuelle. Avec des équipes complètes, ces dernières seraient en mesure d'identifier les adaptations nécessaires aux programmes offerts.

Recommandation 2 : Ouverture d'une enveloppe budgétaire pour la création de nouvelles organisations

Considérant l'absence de services spécialisés financés par le PSOC dans ces régions : Bas St-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Côte-Nord, Mauricie et Nord-du-Québec.

Considérant l'existence de trois régions non-desservies par un service spécialisé, soient la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et le Centre-du-Québec.

Considérant qu'à elles seules ces trois régions comptabilisent 4 818 ICS, soit 41 % des ICS du Québec en 2021 (alors qu'elles ne représentent que 4,4 % de la population totale du Québec).

Considérant que des régions administratives de grandes superficies ne sont en mesure d'offrir qu'un seul point de service pour toute la grandeur de la région.

Considérant que la population de la région de la Mauricie/Centre-du-Québec (MCQ) nécessiterait la présence de deux ressources indépendantes.

Considérant que la création d'un organisme communautaire doit provenir d'une initiative citoyenne et locale.

Le RIMAS suggère **l'ouverture d'une enveloppe budgétaire récurrente de 4 000 000,00 \$**, afin d'encourager les initiatives locales pour le développement ainsi que la mise en place de nouveaux services spécialisés actuellement non financés.

Cette enveloppe budgétaire permettrait d'assurer les frais annuels nécessaires (salaires et fonctionnement général) pour offrir des services spécialisés en délinquance sexuelle dans six régions actuellement non financées par le PSOC et de faciliter l'ouverture de points de services pour les régions le nécessitant.

Recommandation 3 : Étude de faisabilité d'implantation de cliniques spécialisées

Considérant l'existence de programmes spécialisés en délinquance en milieu hospitalier.

Considérant que ces services sont socioéconomiquement équitables.

Considérant que les besoins sont présents tant pour la clientèle adulte que la clientèle adolescente.

Le RIMAS recommande une **étude de faisabilité** pour l'implantation de cliniques des troubles sexuels en milieu hospitalier dans des régions déterminées.

Cette étude de faisabilité permettrait d'évaluer les solutions possibles, déterminer les solutions viables qui pourraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie tout en exposant les bénéfices et les contraintes d'un projet de la sorte.

Recommandation 4 : Élaboration d'un protocole d'entente pour la télépratique

Considérant que plusieurs AICS judiciairisés ont des conditions légales leur interdisant l'utilisation ou avoir en leur possession tout appareil permettant un accès à Internet.

Considérant que la télépratique présente l'avantage de favoriser l'accès aux services pour les personnes domiciliées à l'extérieur des plus grands centres urbains où se trouvent généralement les services spécialisés en communauté.

Le RIMAS recommande **l'élaboration d'un protocole d'entente** entre les prestataires de services spécialisés en délinquance sexuelle et les partenaires judiciaires afin de permettre l'utilisation de la **télépratique**.

Cette entente partenariale permettrait d'offrir la téléconsultation et la téléexpertise pour les clientèles dont l'accès à l'Internet n'est pas permis. Ces rencontres pourraient avoir lieu dans un endroit sécurisé et supervisé par des partenaires judiciaires. Ces modalités de télépratique faciliteraient l'accès aux services spécialisés en délinquance sexuelle à des clientèles où les services sont éloignés du domicile de l'AICS.

Recommandation 5 : Adaptation de la ligne téléphonique « Ça suffit! »

Considérant que les divers financements accordés aux ressources sont en très grande partie pour procéder à l'évaluation spécialisée en délinquance sexuelle et offrir du traitement pour les AICS.

Considérant que ces services sont dédiés à environ 15 % d'individus à risque de récidiver, alors que 85 % des futurs AICS ne reçoivent pratiquement aucun service.

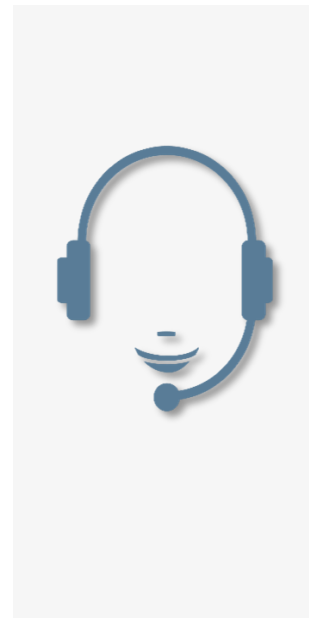
Considérant que la **recommandation 128**, du rapport *Rebâtir la confiance*, suggère la mise en place, pour les personnes qui ont commis ou sont à risque de commettre des agressions sexuelles, une ligne d'accueil et de référence provinciale anonyme, confidentielle, qui tient compte des identités culturelles allochtones et autochtones et qui est en mesure de diriger les appelants vers les services appropriés.

Considérant que la structure actuelle de la ligne d'écoute « Ça suffit! », développée par l'équipe du CIDS de Laval, répond en partie aux besoins des personnes présentant une détresse émotionnelle en lien avec des fantasmes, attitudes ou comportements sexuels inquiétants.

Considérant que le RIMAS a réfléchi au service téléphonique et d'accueil et de référence provinciale qui répondrait efficacement aux besoins des auteurs potentiels et des auteurs et que des recommandations ont été émises en ce sens.

Le RIMAS recommande **l'adaptation de la ligne téléphonique « Ça suffit! »** du CIDS pour que cette dernière devienne la ligne d'accueil et de référence provinciale anonyme, confidentielle, qui tient compte des identités culturelles allochtones et autochtones et qui sera en mesure de diriger les appelants vers les services appropriés. Le RIMAS recommande que cette ligne provinciale s'appuie sur les recommandations émises dans son [rapport](#) préalablement partagé aux différents ministères en décembre 2022.

L'adaptation de cette ligne téléphonique permettrait d'élargir le réseau des services de prévention primaire ainsi que d'améliorer les mécanismes d'accès aux programmes de traitement spécialisés, tant pour les auteurs potentiels, les AICS inconnus et les AICS connus. L'objectif de joindre les auteurs potentiels à la source, avant qu'ils ne fassent des victimes, est indispensable.



Recommandation 6 : Pérennisation du poste de *Responsable du développement des pratiques* pour le RIMAS

Considérant que la réduction des listes d'attente est une priorité.

Considérant que le développement continu de l'offre de services aux AICS est incontournable.

Considérant que le développement des bonnes pratiques est essentiel pour optimiser l'efficacité des services offerts.

Considérant que le RIMAS a comme mission de produire et diffuser des mises à jour des connaissances au niveau de l'évaluation et de l'intervention auprès des AICS.

Considérant que le montant affecté pour la création du poste temporaire de *Responsable au développement des pratiques* sera épuisé en février 2024.

Considérant que le rôle du *Responsable du développement des pratiques* est d'élaborer et d'actualiser différents projets favorisant le développement des bonnes pratiques et l'uniformisation des procédures d'évaluation et de traitement.

Le RIMAS recommande un rehaussement financier au RIMAS permettant la pérennisation du poste de *Responsable au développement des pratiques*.

La pérennisation de ce poste permettrait notamment de veiller au maintien et au développement des bonnes pratiques, assurer une forme de coordination et de mobilisation aux efforts de ce développement, de créer et coordonner le comité de travail énoncé dans les recommandations du rapport du RIMAS de juin 2023. Son support aux organisations offrant ou développant des services aux AICS est essentiel afin de favoriser une offre de services cohérente. Le rehaussement financier associé à ce poste n'a pas été accordé par le PSOC, tel que demandé pour les années 2022-2023, 2023-2024. Le MSSS a accordé un financement ponctuel pour prolonger ce poste pour les années 2023-2025, mais le financement n'est toutefois pas pérennisé.

Les prochaines recommandations sont inhérentes aux besoins financiers identifiés plus haut (recommandations 1, 2 et 6). Sans cet important rehaussement financier, le RIMAS et ses membres ne seront pas en mesure de suivre ces prochaines recommandations.

Recommandation 7 : Adapter l'offre de services pour les clientèles minoritaires et l'entourage de l'AICS

Recommandation 8 : Adaptation de l'offre de services aux AICS dans un contexte présentiel

